

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 4 JUIN 2020 9h00 – 12h30

REPRESENTANT : M. BERNIER (Direction), assisté de M. Tristan COCLIN, responsable AAD et de Mme BERCHEM Florence, responsable RH

MEMBRES DU CSE PRESENTS :

Titulaires : Mmes BRAULT, DELIGEARD, FAYET, JALLET, KAMINSKI LABUSSIERE, LAPRUGNE, LESPINASSE, POIRIER, ROLLET, TISSOT

La réunion se déroule en conférence téléphonique.

9h00 – 9h40 : CSE/POINT CSSCT

I - POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS MALADIE

On constate une diminution significative des accidents de travail.

- En Janvier, 8 accidents du travail dont 5 avec un arrêt.
- En février, 7 accidents du travail dont 2 avec un arrêt.
- En mars, 1 accident du travail sans un arrêt.
- En avril, 1 accident du travail sans un arrêt.
- En mai, 2 accidents du travail dont 1 avec un arrêt.

Pas d'accident du trajet depuis le début de l'année.

On constate un nombre constant d'arrêts maladie en janvier, février et mars.

En avril, il y a une nette augmentation des arrêts de travail qui peut s'expliquer par les arrêts maladie « COVID » (« arrêts personne vulnérable et garde enfant... ») puis il y a une diminution du nombre d'arrêts en mai.

II – RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 29/05/2020

- Gestion de la crise : l'activité AAD a été en baisse du 16.03 au 20.04.20, puis reprise de l'activité à 90% en mai. Pas de changement d'activité pour le SSIAD.
- L'approvisionnement en matériel (masques, gel...) a été complexe entre le 13/03 et le 31/03 puis mise en place d'une distribution hebdomadaire sur les secteurs.
- Plusieurs protocoles ont été mis en ligne sur l'extranet début avril.
- Une information a été faite, via les Smartphones, pour le personnel tous les vendredis.

- Un courrier (rappel du respect des gestes barrières) a été adressé aux bénéficiaires avec les factures d'avril.
- Les mesures de dé confinement ont été validées par le CSSCT.

III – RAPPORT DE LA MEDECINE DU TRAVAIL 2019 (voir annexe 1)

L'effectif attribué au 1^{er} janvier 2019 est de 407 salariés :

- 372 sont en suivi simple,
- 9 en suivi renforcé
- 26 en suivi adapté.

Pour l'année 2019, il y a eu 200 visites médicales.

M. BERNIER fait part qu'il va demander un rendez-vous au directeur de SSTI pour faire un point de situation.

IV – BILAN HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019 (voir annexe 2)

Au cours de l'année 2019, il y a eu 755 embauches pour 741 départs.

Nombre d'accidents avec arrêt de travail :

- AAD 34 soit 32 accidents de travail et 2 accidents de trajet.
- SIAD 12 soit 9 accidents de travail et 3 accidents de trajet.

On constate une augmentation des accidents du travail avec arrêt : 46 en 2019 contre 28 en 2018.

Sur l'année il y eu 7 incapacités permanentes et 5 invalidités.

17 personnes ont été licenciées pour inaptitudes temporaires ou permanentes.

Le nombre de salariés formés sur la manutention est de :

- AAD 63
- SIAD 10

Le nombre de salariés formés PRAP est de :

- AAD 63
- SIAD 14

Le nombre de salariés formés au secourisme :

- AAD + RS 55
- SIAD + IFC 11

Il n'y a pas eu de formation aides techniques cette année.

V - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

10h00 à 12h30 : CSE

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28/04/2020

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Les listes des mouvements du personnel concernant les mois d'avril et mai 2020 ont été transférées en amont par mail.

Au 1^{er} mai, nous dénombrons 458 salariés (414 en CDI et 44 en CDD).

Au 1^{er} juin, nous dénombrons 456 salariés (417 en CDI et 39 en CDD).

III – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

Les listes des contrats inférieurs à 70 heures relatives aux situations au 30 avril 2020 et 31 mai 2020 ont été transférées en amont par mail.

Nous dénombrons 39 contrats de moins de 70 heures en avril 2020.

Nous dénombrons 40 contrats de moins de 70 heures en mai 2020.

IV – BILAN DU PLAN DE FORMATION 2019 (voir annexe 3)

Le bilan du plan de formation 2019 est présenté par Mme BERCHEM Florence.

Sur l'année 2019 :

- 236 salariés ont suivi au moins une formation dont 7 formations diplômantes (5 ADVF, 1 CPF et 1 CIF aide-soignante).
- 152 salariés de l'aide à domicile ont bénéficié du dispositif tutorat et immersion nouveaux salariés.

On constate une diminution en 2019 des personnes formées (236) par rapport à 2018 (364) et 2017 (435) car, ces années là, tous les salariés avaient été formés sur la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

V – RAPPORT SOCIAL 2019 (voir annexe 4)

En 2019, le service d'aide à domicile de l'AADCSA a réalisé 371 316 heures d'intervention.
L'activité est en hausse de 6.75% comparée à 2018.

L'ensemble des antennes se maintient à niveau. Nous pouvons constater tout de même une progression pour Montluçon de 67% sur l'année 2019.

L'évolution du nombre de bénéficiaires pris en charge se poursuit : +3,64% en 2019, soit 2 735 bénéficiaires.

La moyenne d'âge est de 79 ans pour les hommes et 81 pour les femmes. La majorité est un public féminin.

Le résultat comptable présente un excédent de 297 194.23€ suite à une activité supérieure aux prévisions de 6,09% (371 316 heures facturées pour un budget prévisionnel de 345 000 heures).

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile a un taux d'occupation de 93% pour la section personnes âgées, 78% pour la section des personnes handicapées et 105% pour la section ESA sur l'année 2019.

Le SIAD est autorisé pour :

- 279 places Personnes Agées
 - 19 places Personnes Handicapées
 - 20 places Alzheimer
- Soit, un total de 318 places.

Le résultat comptable du SIAD présente un excédent de 145 011.81€ et un résultat administratif de 126 335.65€.

Sur l'année 2019, nous constatons que :

- 45% des intervenants à domicile sont qualifiés (niveaux B et C) comme en 2018
- 89% du SIAD le sont également contre 86% en 2018.
- 81% du personnel administratif ont une classification égale ou supérieure à la catégorie C contre 77% en 2018.
- 3% du personnel est encadrant.

Au 31/12/2019, on dénombre 486 contrats soit 417 CDI et 69 CDD.

Au cours de l'année 2019 :

- 65,2% des CDD étaient sur le motif remplacement (maladie, maternité, congé parental, congés)
- 34,8% étaient en accroissement d'activité.

En 2019, il y a une nette augmentation d'embauches en CDI, 65 contre 41 en 2018.

Le nombre de CDI sortant est de 55 en 2019 contre 45 en 2018.

Il y a eu 122 salariés intérimaires (Laser 03) contre 85 en 2018.

93% des salariés de l'AADCSCA travaillent à temps partiel.

76% des salariés ont un contrat de travail supérieur à 104 heures mensuelles.

La moyenne mensuelle est 112 heures contre 109 en 2018.

VI – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SSIAD / AVIS (voir annexe 5)

Le règlement de fonctionnement du SIAD est approuvé à l'unanimité.

VII – POINT AG2R

Les dossiers se traitent, la question demeurera permanente à l'ordre du jour des prochains CSE dans l'attente d'une régularisation de la question des échanges des données par flux informatique entre la CPAM et l'AGRR.

VIII – POINT SUR LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Les entretiens professionnels débuteraient courant septembre.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE

IX – A QUELLE DATE TOUT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SIEGE SERA-T-IL PRESENT ?

Le retour au siège se fera progressivement. Sur le mois de juin, une personne par jour et par service sera présente au siège.

X – A-T-ON DU NOUVEAU CONCERNANT LA PRIME COVID-19 POUR LES SOIGNANTS ? EST-CE QUE LES DIFFERENTES PROFESSIONS Y AURONT DROIT ?

Des démarches auprès des financeurs sont faites. Pour le moment pas de nouvelle, le dossier est en cours de traitement.

XI – EST-CE QUE L'ASSOCIATION ENVISAGE DE DONNER ELLE AUSSI UNE PRIME ? SI OUI QUELLES SONT LES MODALITES ENVISAGEES ? LES SALARIES EN CDD OU EMBAUCHES VIA LASER Y AURONT-ILS DROIT ?

L'AADCSA n'a pas de fonds pour financer une prime à tous ses salariés. L'excédant 2019 ne nous appartient pas, il appartient aux financeurs.

XII - A-T-ON RESOLU LE PROBLEME TRES LONG DES RECEPTIONS DES CARTES MUTUELLE ?

Pour que la carte Mutualia soit envoyée, il faut un dossier complet, une fois complet l'envoi se fait dans les 15 jours.

XIII – POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES DE SERVICE, LES SALARIES PEUVENT-IL BENEFICIER D'UN FORFAIT POUR CHAQUE ACTE (EX : VIDANGE, CHANGEMENT DE PNEUS, CONTROLE TECHNIQUE,...) ?

Il existe déjà des forfaits (1 heure pour le contrôle technique par exemple).

XIV – AU VU DU CONTEXTE ACTUEL ET DES REGLES SANITAIRES A RESPECTER, PEUT-ON FAIRE DES REUNIONS DE SERVICE ?

La Direction répond que oui, maximum 1h30 par mois si c'est dans une grande pièce pour le SIAD.

Au vu du nombre de salariés par antenne pour lAAD, cela semble infaisable pour le moment.

XV – LES SMARTPHONES VONT ETRE REMPLACES. PEUT-ON RACHETER LES ANCIENS ?

M. BERNIER répond que oui il y a possibilité de racheter les anciens Smartphones dans la limite du nombre disponible.

Il précise que les réunions ont repris, deux personnes viennent toutes les 15 minutes pour changer leur Smartphone.

XVI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Modulation suite COVID-19 :

La modulation négative survenue du fait du COVID-19 se traitera comme d'habitude.

2. Dossiers d'inaptitude :

M. BERNIER présente deux dossiers d'inaptitude.

→ Mme A., auxiliaire de vie sociale sur l'antenne de Villefranche, en CDI depuis octobre 2002, et en arrêt maladie depuis le 16/04/2017. Un échange entre l'employeur et le médecin a eu lieu le 14 mai 2020 suivi d'une étude du poste et des conditions de travail réalisée le 20 mai 2020.

Lors de la visite du 2 juin dernier, le médecin a déclaré Mme A. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi ».

→ Mme B., aide à domicile sur l'antenne de Villefranche, en CDI depuis aout 2010, et en arrêt maladie depuis le 10/03/2020. Son poste ainsi que les conditions de travail ont fait l'objet d'une étude par le médecin du travail le 2 mai 2018 suivi d'un échange avec l'employeur le 12/03/2020.

Lors de la visite du 2 juin 2020, le médecin a déclaré Mme B. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi ».

Les délégués prennent acte de ces situations et des décisions qui vont en suivre.

Prochaine réunion le 9 juillet 2020 à 9h30

La secrétaire,

POIRIER Cindy



RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DU TRAVAIL

Entreprise :	AADCSA Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier
Année :	2019

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISE

Nom	Adresse	Téléphone
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	23, rue des Châtelains BP 635 03006 MOULINS CEDEX	04.70.46.84.20
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	65, boulevard Denière 03200 VICHY	04.70.31.35.35
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	125, route de Paris CS 40031 03410 SAINT VICTOR	04.70.02.25.90

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEDECINS DU TRAVAIL

2.1 NOM PRENOM

Dr DUMONTIER-RUYER Pascale : SSTI03 à Moulins

Dr GAUTHIER Gérard : centre annexe de Lurcy-Lévis (secteur Moulins)

Dr CASTELAN Jean-Michel : centre annexe de Bourbon L'Archambault (secteur Moulins)

Dr MOREAUX Marie-Françoise : centre annexe de Dompierre / Besbre (secteur Moulins)

Dr MOREAUX Marie-Françoise : centre annexe de Molinet (secteur Moulins)

Dr EL BACCOUCHE Nabila : centre annexe de Lapalisse (secteur Vichy)

Dr SARAGOUESSI Alain : centre annexe de Gannat (secteur Vichy)

Dr CASTELAN Jean-Michel : centre annexe de St Pourçain sur Sioule (secteur Vichy)

Dr BAUCULAT Marie-Christine : centre annexe du Mayet de Montagne (secteur Vichy)

Dr SIMONNET Nadine : SSTI03 Saint-Victor (secteur de Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe de Cosne d'Allier (secteur Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe de Cerilly (secteur Montluçon)

Dr TRESOOR Marielle : centre annexe de Commentry (secteur Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe Ainay le Château (secteur Montluçon)

2.2 EFFECTIF

2.2.1 Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2018	Effectif
Effectif attribué au 1 ^{er} janvier de l'année 2018	407
2.2.2 Répartition de l'effectif	Effectif
Salariés classés en SI (Suivi Individuel Simple)	372
Salariés classés en SIR (Suivi Individuel Renforcé)	9
Salarié classés en SIA (Suivi Individuel Adapté)	26
Total	407

2.3 PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

2.3.1 Secrétaires médicales

2.3.2 Infirmières de santé au travail

2.3.3 Personnel technique :

**IPRP
techniciens
assistantes techniques**

2.4 EQUIPEMENT

2.4.1 Pour l'activité clinique (dans le service) :

- visiotest
- audiomètre
- spiromètre
- loupe visionneuse
- lecteur de glycémie
- électrocardiogramme

2.4.2 Pour l'activité de tiers temps :

- appareil DRAGER
- sonomètre
- dosimètre
- luxmètre
- photomètre
- PID
- pompe de prélèvement
- anénomètre
- fumigène
- caméscope
- appareil photo numérique

2.4.3 Pour les études et recherches le cas échéant :

- Internet
- Bibliothèque du Service
- Bibliothèque Universitaire

3. EXAMENS MEDICAUX EFFECTUÉS

	Total
3.1 EXAMENS MEDICAUX PÉRIODIQUES	<u>37</u>
Examen médical d'aptitude périodique	1
VIP médicales périodiques	4
VIP infirmiers périodiques	31
Visite intermédiaire SIR Infirmier	1
3.2 EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUE	<u>163</u>
Examen médical d'aptitude à l'embauche	1
VIP médicales initiales	3
VIP infirmiers initiales	43
Visites de pré-reprise	29
Visites de reprise	64
Visites occasionnelles	23
3.3 TOTAL DES EXAMENS	<u>200</u>

4. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Nature de l'examen	Total
Examen de la vision binoculaire : MONNOYER+ PARINAUD	93
Visiotest/Ergovision	1
Glycémie capillaire	1
Bandelettes urinaires (hématurie, glycosurie, proteinurie)	56
TOTAUX	151

5. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

5.1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	1	1	1	1	4
Attestation de suivi	46	38	36	4	124
Apte avec restriction	0	3	0	3	6
Apte avec aménagement de poste	0	6	0	9	15
Inapte au poste, apte à un autre	0	4	0	1	5
Inapte à tous les postes	0	2	0	1	3
Inapte en une visite	0	4	0	1	5
Vu ce jour	0	4	0	31	35
Pas d'avis d'aptitude délivré	0	1	0	1	2
Réorientation pour avis médical	0	1	0	0	1
Total	47	64	37	52	200

5.2 CONCLUSIONS MÉDICALES

Orientations :

Type d'orientation	Nombre
Ophtalmologie	3
Rhumatologie	1
Médecin Traitant	13
Service social CARSAT	2
Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH)	2
CAP EMPLOI	4
Total	25

6. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Motif de l'action	
Etude de poste et des conditions de travail	4
CHSCT	1
Total	5

7. OBSERVATIONS GENERALES

Moulins, le 27 Mai 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Castelan JM".

Dr CASTELAN Jean-Michel

BILAN DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Année : 2019

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Identification

Entreprise :	AADCSCA
Adresse :	20 Avenue Meunier 03000 Moulins
Activité à domicile:	Maintien et soins à domicile
Code APE:	8810A
N° SIRET :	483 606 745 000 14
Nombre de comités dans l'établissement :	1

Toutes les informations qui suivent doivent être fournies pour l'établissement, s'il n'y a qu'un seul comité.

Au cas où des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail distincts ont été mis en place, les informations doivent être fournies pour chaque comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lorsqu'elles peuvent être isolées.

1.2 Effectif

Voir Annexe 1 : Effectif total par catégorie d'emploi et par sexe présent au 31/12/2019

Voir Annexe 2 : Equivalents temps plein global (heures contrat proratisées = SMXX) par catégorie d'emploi au 31/12/2019
(= présents en 2019 sans CDD de remplacement)

Nombre d'embauches au cours de l'année:

754
741

Nombre de départs au cours de l'année:

55

Nombre moyen mensuel des salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'établissement:

2. PRINCIPAUX INDICATEURS

2.1 Accidents du travail

Nombre total des accidents survenus aux salariés de l'établissement:

67
47

Nombre d'accidents traités par l'organisme de sécurité sociale:

Nombre d'accidents avec arrêt de travail :

→ total

AAD	34
SIAD	12
ADM	0

(1 n'a pas utilisé son arrêt)

→ nombre d'accidents de trajet :

AAD	2
SIAD	3
ADM	0

→ nombre d'accidents du travail :

AAD	32
SIAD	9
ADM	0

Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées dans l'année

7

Nombre d'invalidités connues (= titre et notification invalidité notifiées dans l'année)

5

Nombre d'inaptitudes temporaires ou permanentes

17
17
0

dont suivies d'un licenciement

dont suivies d'un reclassement

Nombres d'accidents mortels :

→ total

0
0
0

→ nombre d'accidents de trajet :

→ nombre d'accidents du travail :

dont nombre d'accident de déplacement

Nombre d'accidents du travail dont ont été victimes les salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'établissement:

0

2.2 Maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Nombre et nature des maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale ou à la MSA au cours de l'année

1

2.3 Données communes aux accidents et aux maladies

Nombre de soins à l'infirmérie :

0

Taux de la cotisation "accidents du travail - maladies professionnelles"

3,40%

2.4 Organisation et contenu du travail

Effectif travaillant en équipe

0

Effectif travaillant en tout ou partie la nuit

0

Effectif travaillant en fin de semaine

0

3. MOYENS ET ACTIONS

3.1 Le CHSCT

Moyen de secrétariat:

1

Nombre de réunions:

4

→ nombre de réunions ordinaires

→ nombre de réunions extraordinaires :

→ à la demande des représentants du personnel :

0

→ à la suite d'un accident :

0

Nombre d'enquêtes menées par le CHSCT:

0

Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure prévue en cas de danger grave et imminent:

0

Nombre de cas de recours à un expert:

0

Nombre de représentants du personnel formés:

0

Nombre de consultations du CHSCT avant une décision d'aménagement important:

0

3.2 Actions menées et mise en œuvre du programme

Actions de formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
(hors représentants du personnel au CHSCT), soit:

→ **nombre de salariés formés à l'amélioration des conditions**

Manutention

Dont	AAD	63
Dont	SIAD	10

PRAP

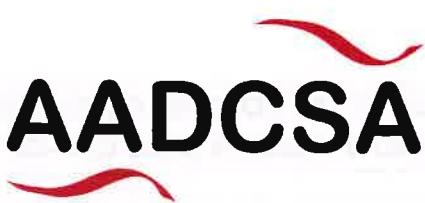
Dont	AAD	63
Dont	SIAD	14

Aides Techniques

Dont	AAD	
Dont	SIAD	

→ **nombre de salariés formés au secourisme :**

Dont	AAD + RS	55
Dont	SIAD + IFC	11



BILAN DU PLAN DE FORMATION 2019

Le plan de formation 2019 qui a été présenté lors de la séance du CSE du 21 juin 2018 a été conduit au cours de l'année 2019.

236 salariés ont suivi au moins 1 formation en 2019 (dont 7 formations diplômantes) et 152 salariés du Service d'aide à domicile ont bénéficié du dispositif tutorat et immersion nouveaux salariés

Ces formations ont été réalisées grâce à des financements complémentaires qui nous ont été attribués tout au long de l'année.

LES NOUVEAUTES SUR 2019

- Accompagnement au quotidien sur 1 journée (mis en place spécifiquement pour les CDD sans expérience recrutés pour l'été : aide à la toilette + posture professionnelle)
- Prévention suicide (testé auprès de 3 RS), à développer auprès des intervenantes
- Les risques infectieux (AS), à développer auprès des intervenantes
- Les addictions (AD, AS)
- Nomenclature des actes infirmiers
- Formation digitale intégrée à la formation des nouveaux salariés (à maintenir).

LES JOURNEES NON COMPTABILISEES DANS LA FORMATION

- Information sur la messagerie santé sécurisée auprès des RS et IC
- Formation hygiène bucco dentaire (2 AS)

LES FORMATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA PREVENTION

- Maintien du travail sur la prévention au domicile des salariés et bénéficiaires

**BILAN DU NOMBRE DE PERSONNES FORMEES ET DU NOMBRE D'HEURES
DE FORMATION REALISEES AU 31/12/2019 (hors CPF-CIF)**

	Nb de personnes formées	Nb d'heures réalisées
Service d'Aide à Domicile		
- Aides à domicile	168	5581
- Responsables de sect.	11	165
- Employés de bureau	0	0
- Total	179	5746
Service de Soins Infirmiers à Domicile		
- Aides-Soignants	41	1078
- Ergothérapeute/Psycho	2	35
- Infirmières coordinatrices	9	86
- Total	52	1199
Service Administratif (siège)		
Total	5	107

↳ Répartition Hommes/femmes :

	Hommes	Femmes
Employés	6	204
Agents de Maîtrise		13
Cadres		13

↳ Répartition par âge :

Age	Nb salariés
Entre 45 et 50 ans	33
Entre 50 ans et 55 ans	48
Plus de 55 ans	59

L'âge moyen des salariés ayant suivi une formation est de 46 ans.

➤ **COMPARATIF 2017/2018/2019**
(hors CIF et CPF)

	2017	2018	2019
SERVICE AAD			
Nombre de personnes formées	335	284	179
Nombre d'heures de formation	5 262	5893	5746
SERVICE SIAD			
Nombre de personnes formées	91	75	52
Nombre d'heures de formation	4 469	1596	1199
SERVICE ADMINISTRATIF			
Nombre de personnes formées	9	5	5
Nombre d'heures de formation	147	140	107
TOTAL			
Nombre de personnes formées	435	364	236
Nombre d'heures de formation	9 878	7629	7052

A noter : la participation de l'AADCSCA au financement de 2 formations diplômantes (1 CIF et 1 CPF : service prestataire).

BILAN QUALITATIF

- ✖ Les retours des salariés sont très satisfaisants.
- ✖ Les salariés souhaiteraient des formations sur leurs antennes.
- ✖ Au-delà des thèmes traités en formation, les salariés trouvent une autre plus value à ces temps de formation qui est l'échange de pratiques entre collègues.
- ✖ Les organismes de formation notent, quant à eux, des groupes très participatifs.

- Toujours un vif intérêt pour les formations PRAP2S et « Intégration nouveaux salariés ». La formation digitale a été appréciée mais les difficultés techniques ont augmenté le temps de formation.
- L'immersion et le tutorat sont très appréciés.

BILAN FINANCIER

Le financement du plan de formation s'organise à partir de plusieurs sources de financement proposées :

- Uniformation au titre du plan
- des cofinancements entre Uniformation et la CNSA
- des fonds mutualisés auprès de notre OPCA
- des financements CPF
- des financements de la CNSA via le Conseil Départemental
- des financements dans la cadre de la mise en œuvre du SPASAD
- autofinancement par l'AADCSA.

BILAN DES FORMATIONS PAR SERVICE

INTITULE FORMATION	ORGANISME	CATÉGORIE	PREVU		REALISE	
			nb stagiaires	date	nb stagiaires	date
SERVICE PRESTATAIRE- AD						
SST	ASF AUVERGNE	I	10	5680	6	2 977,37
MAC SST	ASF AUVERGNE	I	55	15620	46	10 031,00
PRAPZS	ATOUT SYNERGIA	I	50	31140	63	40 746,00
INTEGRATION NV S	ASF AUVERGNE	I	30	32580	41	20 285,00
IMMERSION NV S	INTERNE	I	100	15500	152	25 295,58
PREVENTION DENUTRITION	IRFSSA	I	24	11832	21	6 231,00
DISTANCE PRO ET BIENTRAITANCE	IRFSSA	I	7	3921	6	3 569,24
ACCOMP AU QUOTIDIEN	E FAYET	I			9	1 706,00
MANUTENTION DE LA PH	IRFSSA	I			7	3 519,33
PARKINSON-SEP	IRFSSA	I			6	2 920,39
EFFETS VIELLISSEMENT	IRFSSA	I			7	2 005,64
ACC FIN DE VIE	ASF AUVERGNE	I			6	3 339,21
ALZHEIMER	E FAYET	I			11	3 912,09
ADDICTIONS	ASF AUVERGNE	I			8	4 231,03
FORMATION DIGITALE	UNA	I			26	9 520,00
VAE ADVF	AFPA	II			5	23 333,00
CPF ROLLET diplôme aide soignante	IRFSSA	II			1	15 084,41
CIF BOSSON - diplôme aide soignante		II			1	7 293,79
SERVICE PRESTATAIRE -ADM						
INTERVENTION REUNION		I	12	1460		
INTERVENTION REUNION		I	12	1960		
PREVENTION SUICIDE	ARAMIS	I			3	1 865,20
LACHER PRISE	BOCQUET	I			2	3 524,18

PRENDRE PAROLE AVEC AISANCE	CCI 03	I			1	754,15
SIMULATEUR VIEILLESSE	IRFSSA	I			9	3 248,37
SERVICE S.S.I.A.D						
AFGSU	CH MLS	I	5	4697,5	4	3 502,00
RECYCLAGE AFGSU	CH MLS	I	10	3115	7	2 065,00
PRAP2S	SYNERGIA	I	20	15690	14	9 831,00
INTEGRATION NV S	ASF AUVERGNE	I	10	6130	6	3 231,00
PREVENTION DENUTRITION	IRFSSA	I	6	3378	5	1 619,00
ASG	CTRE HOSP 63	I	2	10680	2	9 763,29
PREVENTION INFECTION	ASF AUVERGNE	I	8	2692	10	3 076,16
DEAS CPF	IFSI	II		35000		
EFFETS VIELLISSEMENT	IRFSSA	I			2	670,16
BIENTRAITANCE ET POSTURE	IRFSSA	I			1	582,78
MANUTENTION DE LA PH	IRFSSA	I			4	2 283,46
ADDICTIONS	ASF AUVERGNE	I			3	2 086,87
PARKINSON-SEP	IRFSSA	I			4	2 168,87
ACC FIN DE VIE	ASF AUVERGNE	I			2	1 328,89
INFIRMIERE COORD						
AP ASD	ATOUT SYNERGIA	I	1	1110		
Les cotations des actes		I	10	8380	10	3 779,03
MANAGEMENT A DISTANCE	BOCQUET	I			1	1 929,07
GERER UNE EQUIPE	BOCQUET	I			1	1 624,43
SERVICE ALZHEIMER						
ANIMATION REUNION	CCI	I	2	2077		
PREVENTION DES CHUTES	ISRP	I	1	1757	1	1 749,33
TROUBLES COGNITIFS-MONTESSORI	AGD	I	1	1982	1	1 101,65
SIEGE SOCIAL						
AP ASD	ATOUT SYNERGIA	I	1	927		

PERCEVAL	APOLOGIC	1	1	1730	1	1 708,11
GERER LA PAIE	CCI 03	1	2	3540	1	3 091,14
FORMATEUR PRAP - 15-18/1	SYNERGIA	1			1	1 832,57
RGPD	UNA	1			1	234,98

TOTAL ENVELOPPES : 223 000 €

TOTAL REALISEES : 254 653 €

Annexe 4



RAPPORT ANNUEL 2019

Présentation au C.S.E. lors de la séance du 4 juin 2020

ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

⇒ Service d'Aide à Domicile

↳ Les heures

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre heures d'interventions réalisées	311 276	315 397	317 319	324 649	351 418	347 843	371 316
% évolution	+ 1,04	+ 1,32	+ 0,61	+2,31	+ 8,24	-1,02	+ 6,75

L'activité 2019 est en hausse de 6,75% comparée à 2018.

Le tableau suivant permet d'évaluer la variation de l'activité sur chacune des antennes.

ANTENNES	COMPARAISON 2019 / 2018
BROUT-VERNET	8,08%
CHEVAGNES	- 0,60%
EBREUIL	- 2,07%
JALIGNY	14,95%
LE DONJON	12,83%
LAPALISSE	22,99%
LE MAYET DE MONTAGNE	5,56%
LURCY-LEVIS	2,31%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	- 1,89%
MEAULNE	1,48%
MONTLUCON	66,91%
SAINT-MARTINIEN	- 2,26%
VICHY	22,18%
VILLEFRANCHE/ALLIER	- 4,40%

Nous relevons l'activité soutenue sur les antennes de Brout Vernet et Ebreuil. Le développement de l'activité sur Lapalisse se poursuit. Un autre point marquant est l'antenne de Montluçon qui a vu une progression de 67% sur l'année 2019.

Les antennes de Jaligny et du Donjon ont connu également une reprise significative de leur activité.

En conclusion, l'ensemble des antennes se maintient à niveau et nous pouvons mesurer que lorsqu'une antenne se retrouve avec une perte d'heures massive, elle retrouve son niveau antérieur sur une période de 6 à 9 mois.

Les bénéficiaires

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre Bénéficiaires	2 363	2 369	2 439	2 440	2 530	2 639	2 735
% évolution	- 1,86	+ 0,26	+2,98	+ 0,04	+ 3,68	+ 4,30	+ 3,64

Le nombre de bénéficiaires poursuit sa progression, ce qui confirme que l'AADCSA est réellement identifié comme un acteur majeur du maintien à domicile sur le département de l'Allier.

La moyenne d'âge est de 79 ans pour les hommes et 81 pour les femmes. La majorité est un public féminin.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
GMP*	414	432	425	416	420	413	893
GMP CD	535	531	490	514	510	495	

* Grr Moyen Pondéré

Résultat financier 2019 de lAAD

Le résultat comptable « Aide à Domicile (A.A.D.) » présente un excédent de 297 194,23 € suite à une activité supérieure aux prévisions de 6,09 % (371 316 H. facturées pour un budget prévisionnel de 350 000 H.).

Les produits de tarification pour 8 624 778 € (8 069 956 € en 2018) sont en hausse de 6,88 % en lien avec l'augmentation du nombre d'heures (371 316 H contre 347 843 H en 2018).

Les charges s'élèvent à 8 557 410 € (8 216 768 € en 2018) en hausse de 4,15% du fait de la progression :

➔ des coûts salariaux (y compris personnel intérimaire) pour 7 429 786 € (7 123 357 € en 2018) soit + 4,30 % dont :

- Une augmentation de la masse salariale de 6,7 % en lien avec l'augmentation d'activité et le GVT.
- Une baisse des charges sociales et fiscales de 13 % (suppression du CITS mais baisse des cotisations sociales).
- Une augmentation du personnel intérimaire (929 633 €) de 20,3 %

➔ des frais de déplacements liés à l'activité (503 175 €) soit une hausse de 5,75 %

➔ des autres charges (624 448 €) qui progressent de 1,1 %

Le résultat administratif de 371 194,23 € intègre en plus :

- ➔ la reprise de 4 000 € sur la réserve d'investissements pour compenser en partie les coûts de l'évaluation externe.
- ➔ la reprise de 70 000 € correspondant à 1/3 de l'excédent 2017.

⇒ Service de Soins Infirmiers à Domicile

↳ Les places

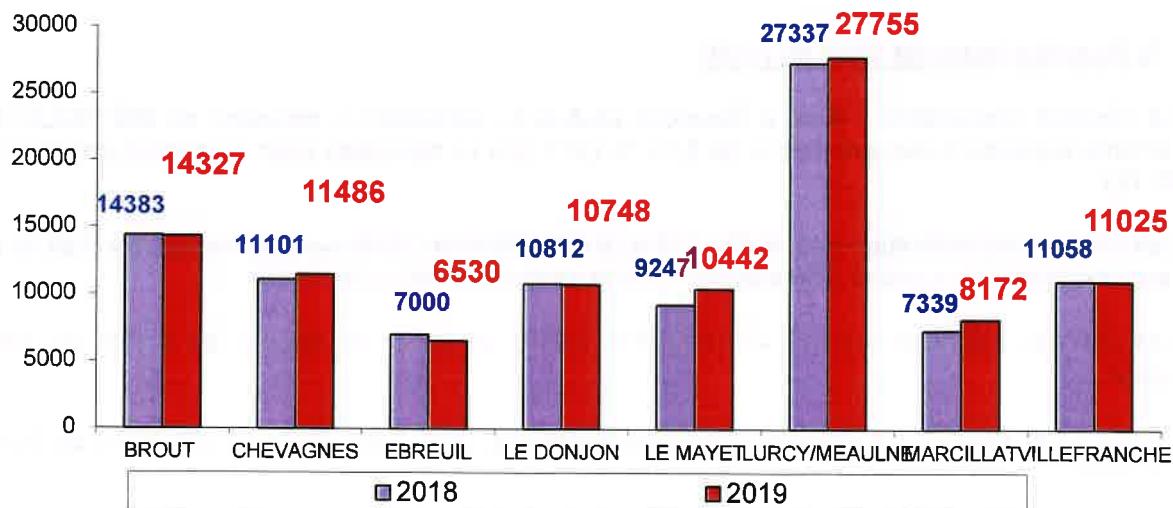
Le SSIAD est autorisé pour :

- * 279 places Personnes Agées
- * 19 places Personnes Handicapées
- * 20 places Alzheimer

soit, 318 places au total.

↳ L'activité

Personnes âgées et Personnes handicapées
Nombre de journées réalisées 2018 / 2019 par antenne



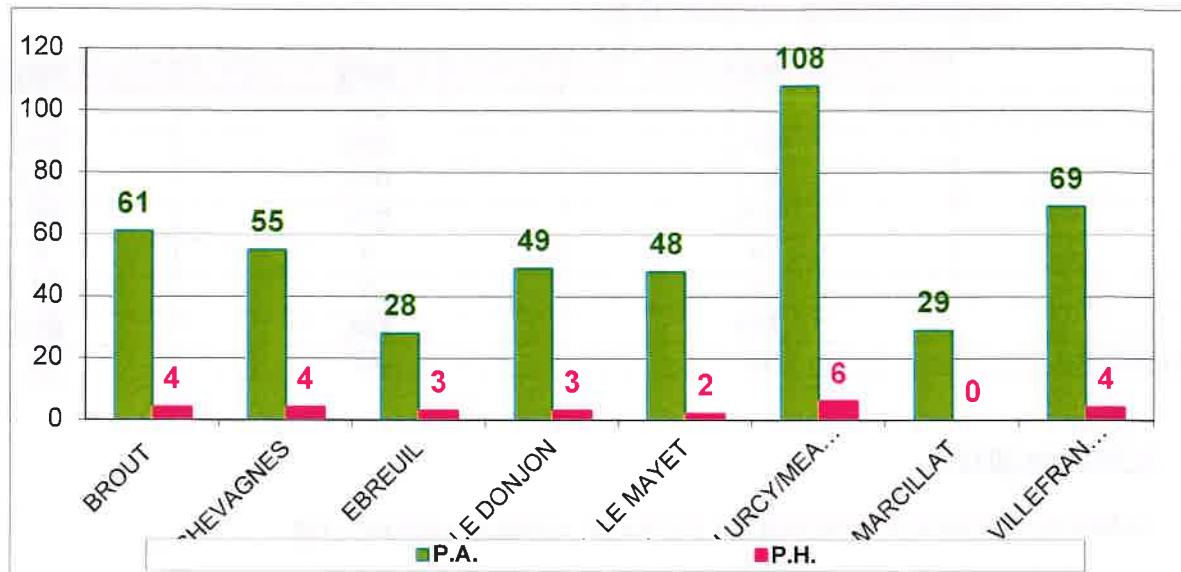
ESA

- ➔ Nombre de patients suivis : 164 (182 en 2018), soit - 9,89%
- ➔ Nombre de visites ergothérapeute et psychomotricienne : 487 (545 en 2018), soit - 10,64%
- ➔ Taux d'occupation global : 105%

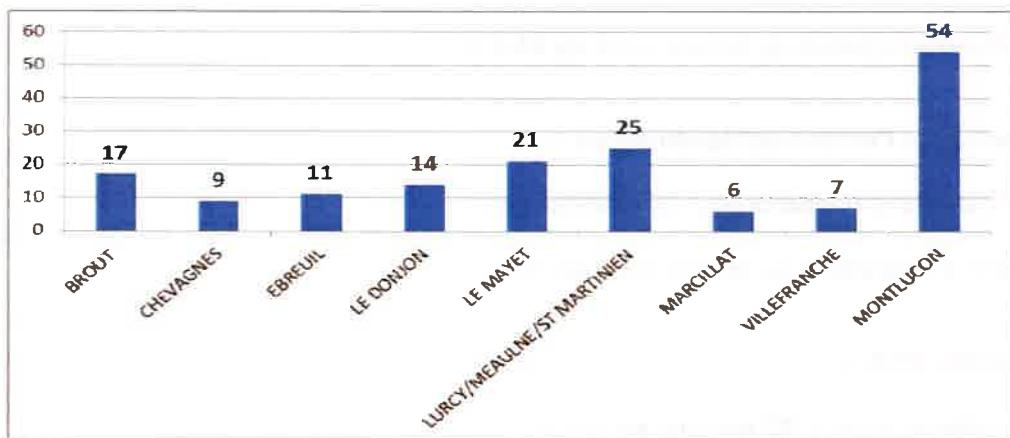
Les bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2019

◆ Personnes âgées et Personnes Handicapées



◆ E.S.A. :



Section « Personnes Agées »

- Les personnes de plus de 60 ans

	2017	2018	2019
GIR 1	6%	5%	5%
GIR 2	33%	35%	35%
GIR 3	34%	32%	32%
GIR 4	27%	28%	28%
GIR 5	0	0	0
GIR 6	0	0	0

GMP	667	672	649
Nb de patients	411	422	447

☒ Section « Personnes handicapées »

- Les personnes de moins de 60 ans

	2017	2018	2019
GIR 1	14%	9%	8%
GIR 2	46%	45%	38%
GIR 3	20%	14%	15%
GIR 4	20%	32%	38%
GIR 5	0	0	0
GIR 6	0	0	0
GMP	754	696	663
Nb de patients	22	22	26

↳ Activité 2019 :

Au titre de l'année 2019, l'activité par secteur en quelques chiffres, c'est :

=> **Section « Personnes Agées » :**

- 95 108 journées réalisées pour 447 bénéficiaires.
- Le taux d'occupation du service a été de 93,4 %.

=> **Section « Personnes Handicapées » :**

- 5 377 journées réalisées pour 26 bénéficiaires.
- Le taux d'occupation du service a été de 78 %.

=> **Section ESA »**

- 164 patients suivis (182 patients en 2018)
- 487 visites conduites par l'ergothérapeute ou la psychomotricienne (545 visites en 2018)
- Le taux moyen d'occupation du service a été de 105%.

↳ Déplacements

1 347 669 km ont été parcourus par les salariés du SSIAD en 2019 (domicile, réunions, formations).

↳ Résultat financier 2019 du SSIAD :

Le résultat comptable « Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.I.A.D.) » présente un excédent comptable de 145 011,81 € et un résultat administratif de 126 335,65 € (hors incidence de la variation des congés payés de – 28 415,65 € et après la reprise de l'excédent 2018 pour 9 739,49 €).

Excédent lié principalement à l'octroi d'une dotation complémentaire de 80 000 € mais également à la diminution des coûts salariaux de 3,5 % suite à la baisse des charges sociales & fiscales de 7,4 % et à la diminution des honoraires infirmiers (722 844 € contre 747 340 € en 2018) de 3,3 %

Le résultat comptable « Soins Infirmiers à Domicile Personnes Agées (S.I.A.D. P.A.) présente un excédent comptable de 96 069,33 €. La dotation annuelle accordée (hors dotation non reconductible) est de 3 356 467,35 € contre 3 180 412,21 € en 2018 soit une augmentation de 5,5 %. (pour rappel en 2018, reprise de l'excédent 2017 pour 156 100€).

Le résultat comptable « Soins Infirmiers à Domicile Personnes Handicapées (S.I.A.D. P.H.) affiche un excédent de 11 512,55 € avec une dotation globale annuelle 238 920,40 € (237 141,84 € en 2018).

Le résultat comptable « Soins Infirmiers » à Domicile Service ESA affiche un excédent de 37 429,93 € avec une dotation globale annuelle de 321 208,45 € (318 374,91 € en 2018).

CG CG CG

EVOLUTION DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DE LA FORMATION

I – LES EFFECTIFS

↳ Répartition des effectifs par sexe et par qualification présents au 31/12/2019

Effectif par catégorie d'emploi et par sexe présent au 31/12/2019					
Service	Code Type Emploi	Libellé Emploi	Total	Hommes	Femmes

AAD	A1	Agent à domicile	192	3	189
AAD	B1	Employé(e) à domicile	82		82
AAD	C10	Employée à domicile (C)	2		2
AAD	C1	Auxiliaire de vie sociale	73	2	71
AAD	C2	Aide médico-psychologique	1		1
TOTAL AAD			350	5	345
ADMIN	B3	Employé(e) de bureau	6		6
ADMIN	C5	Secrétaire	10		10
ADMIN	D3	Assistant technique	2	1	1
ADMIN	D5	Responsable de secteur	0		0
ADMIN	E10	Responsable de secteur	12		12
ADMIN	E11	Conseiller technique	1	0	1
ADMIN	F1	Cadre Administratif	2	1	1
TOTAL ADMIN			33	2	31
ALZH	E4	Ergothérapeute	1		1
ALZH	E4B	Psychomotricienne	1		1
TOTAL ESA			2	0	2
SSIAD	A5	Agent de soins (A)	9	1	8
SSIAD	B5	Agent de soins (B)	4		4
SSIAD	C9	Agent de soins (C)	2		2
SSIAD	C2	Aide médico-psychologique	14		14
SSIAD	C3	Aide-soignant (e)	59	3	56
SSIAD	F3	Coord. de service de soins	12		12
SSIAD	G3	Responsable de service	1		1
TOTAL SSIAD			101	4	97
Total Général			486	11	475

❖ Personnel d'intervention :

Nous relevons que 45% des intervenants à domicile (niveaux B et C) sont qualifiés (identique en 2018) et 89% des intervenants en soins à domicile le sont également (contre 86% en 2018).

❖ Personnel administratif et d'encadrement :

81% du personnel administratif hors cadre ont une classification égale ou supérieure à la catégorie C (contre 77% en 2018).

3% du personnel est encadrant.

❖ Répartition des effectifs CDD / CDI :

Effectifs par catégorie d'emploi présents au 31/12/2019				
Total	486	CDI :	417	CDD : 69

AAD	350	Total CDI AAD :	307	Total CDD :	43
A1 -Agent à domicile		CDI :	160	CDD :	32
B1 -Employé(e) à domicile		CDI :	77	CDD :	5
C10- Employé(e) à domicile		CDI	1	CDD	1
C1 -Auxiliaire de vie sociale		CDI :	68	CDD :	5
C2 - Aide médico-psychologique		CDI :	1	CDD :	0
ADMIN	33	Total CDI ADMIN :	33	Total CDD ADMIN:	0
B3 -Employé(e) de bureau		CDI :	6	CDD :	
C5 - Secrétaire		CDI :	10	CDD :	
D3 - Assistant technique		CDI :	2	CDD :	
D5 - Responsable de secteur		CDI :		CDD :	
E10 - Responsable de secteur (E)		CDI :	12	CDD :	
E11 - Conseiller technique		CDI :	1	CDD :	
F1- Cadre administratif		CDI :	2		
ESA	2	Total CDI ESA :	2	Total CDD ESA :	0
E4 - Ergothérapeute		CDI :	1	CDD :	
E4B - Psychomoticienne		CDI :	1	CDD :	
SSIAD	101	Total CDI SSIAD :	75	Total CDD SSIAD :	26
A5 - Agent de soins		CDI :	0	CDD :	9
B5 - Agent de soins		CDI :	1	CDD :	3
C9- Agent de soins		CDI	0	CDD	2
C1 -Auxiliaire de vie sociale		CDI :	0	CDD :	0
C2 - Aide médico-psychologique		CDI :	10	CDD :	4
C3 - Aide soignant(e)		CDI :	53	CDD :	6
F3 - Coordinateur de service de soins		CDI :	10	CDD :	2
F4 - Responsable de service		CDI :	1	CDD :	0

MOTIFS EMBAUCHE DES CDD

- ➔ Pour remplacement : **65,2%**
 - ♦ maladie : 66,7%
 - ♦ maternité/congé parental : 13,3%
 - ♦ congés : 20%

- ➔ Pour accroissement d'activité : **34,8%**

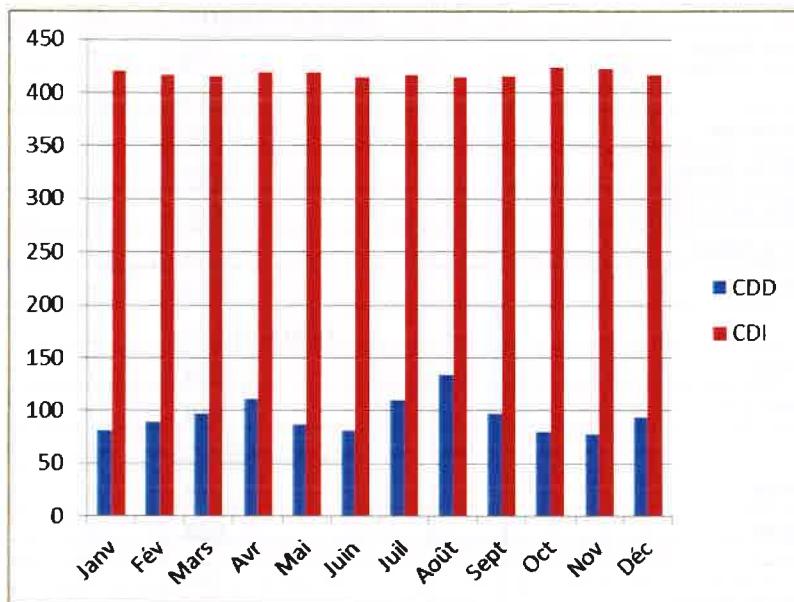
RAPPORT DU NOMBRE DE CDD / TOTAL DES EFFECTIFS PAR SERVICE

Au 31/12/2019

CDD / SERVICE	%
CDD AD	12,3
CDD ADM	0
CDD SSIAD	25,7

↳ Evolution mensuelle des effectifs (ensemble des présents au 1^{er} du mois + entrées) :

CDI /CDD	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
CDD	82	90	98	111	87	81	110	135	97	80	78	94
CDI	420	417	416	419	419	415	417	414	416	424	423	417



❖ Mouvements du personnel CDI sur l'année 2019 :

- Nombre d'entrées : **65** (41 en 2018)
- Nombre de sorties : **55** (45 en 2018)
 - Démissions : 22 (dont 10 AAD, 7 SSIAD, 1 IFC, 4 ADM)
 - Départs en retraite : 13 (AAD)
 - Licenciements pour inaptitude : 17 (dont 14 AAD, 3 SSIAD)
 - Licenciements transfert autre service : 1 (AAD)
 - Licenciements autre : 2 (AAD)
 -

❖ Salariés mis à disposition :

- Détaché : MSA : 1
- Intérim : LASER 03 : 122 (85 en 2018)

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	octob	nov	déc
Salariés présents sur le mois en cours	47	47	51	58	54	55	54	62	54	55	62	56
Nb heures	3666	3475	4313	4285	3736	4022	4528	4751	3979	4119	4061	4320

↳ Répartition des départs par catégorie professionnelle, par sexe, par motif (CDI - CDD) sur l'année 2019

	Femmes			Hommes		
	EMPLOYES	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	EMPLOYES	AGENTS DE MAITRISE	CADRES
Démission	17		3	1	1	
Licenciement personnel	19					
Licenciement économique						
Retraite	13					
Fin d'essai	1					
Rupture convenant.						
Autres cas (transfert)	1					
Fin de CDD (dont rupture d'anticipée)	670	1	4	10		

II – SITUATION COMPAREE HOMMES / FEMMES

A - EFFECTIF

↳ Répartition de l'effectif par genre au 31/12/2019 :

	Femmes	%/ total F	Hommes	%/total H
CDD	67	14.1	2	18.18
CDI	408	85,9	9	81.82
TOTAL	475		11	

↳ Répartition de l'effectif par catégorie professionnelle :

	Femmes	Hommes
EMPLOYES	446	10
AGENTS DE MAITRISE	15	
CADRES	14	1

On notera, dans la filière intervention, 62% des hommes relèvent de la catégorie C contre 34% des femmes.

⌚ Age des hommes et des femmes par catégorie professionnelle :

			Moins de 30 ans		Entre 30 et 39 ans		Entre 40 et 49 ans		Plus de 50 ans	
			F	H	F	H	F	H	F	H
CATEGORIES	Femmes	Hommes								
EMPLOYES	446	10	52	2	66	1	112	3	216	4
AGENTS DE MAITRISE	15				7		5		3	
CADRES	14	1		1	1		6		7	

La moyenne d'âge des hommes est de 42 ans, celle des femmes de 47 ans.

⌚ Ancienneté des hommes et des femmes par catégorie professionnelle :

	Femmes		Hommes	
	EMPLOYES	8,93	AGENTS DE MAITRISE	13,24
CADRES	10,56			1,19

B – DUREE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

⌚ Répartition par catégorie professionnelle et par sexe selon la durée

			Temps complet		Temps partiel global		Temps partiel inf ou = à 50%		Temps partiel sup à 50%	
			F	H	F	H	F	H	F	H
CATEGORIES	Femmes	Hommes								
EMPLOYES	446	10	11	1	435	9	44	1	391	8
AGENTS DE MAITRISE	15		12		3				3	
CADRES	14	1	7	1	7		2		5	

⌚ Répartition des congés longue durée par catégorie professionnelle sur l'année 2019

	EMPLOYES		AGENTS DE MAITRISE		CADRES	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Congé individuel de formation	1	-	-	-	-	-
Congé parental d'éducation	10	-	-	-	-	-

C – DONNEES SUR LES EMBAUCHES

 **Répartition des embauches par catégorie professionnelle, type de contrat et par sexe sur l'année 2019**

	Femmes		Hommes	
	Nb d'embauches	dont CDD	Nb d'embauches	dont CDD
EMPLOYES	732	672	14	11
AGENT DE MAITRISE				
CADRES	8	7	1	

D – REMUNERATION

 **Rémunération mensuelle moyenne par sexe brute**

	Femmes	Hommes
NON CADRES	1 190	1 130
CADRES	2 310	

 **Taux horaire moyen**

	F	H
NON CADRES	10,86	10,91
CADRES	18,81	

III – REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

 **Temps partiel (présents au 31/12/2019) :**

	CATEGORIES	SALARIES TEMPS PARTIEL					
		CDD			CDI		
		total	femmes	hommes	femmes	hommes	
A	Agent à domicile	192	32		157	3	
	Agent de soins	9	8	1			
B	Employé à domicile	80	5		75		

	Agent de soins	4	3		1	
	Employé de bureau	4			4	
C	Agent de soins	2	2			
	Employé	2	1		1	
	Auxiliaire de vie sociale	70	5		64	1
	AMP	15	4		11	
	Aide soignant	59	5	1	51	2
	Secrétaire	6			6	
D	Assistant technique	0				
	Responsable secteur	0				
E	Responsable secteur	3			3	
	Ergothérapeute	0				
	Psychomotricienne	0				
	Conseiller technique	0				
F	Coordonnateur de soins	7	1		6	

- ♦ 93% du personnel travaille à temps partiel
 - ♦ Dans la filière intervention : 99% du personnel est à temps partiel
 - ♦ Dans la filière administrative : 55 % du personnel est à temps partiel
 - ♦ Dans la filière agent de maîtrise et encadrement : 30% du personnel est à temps partiel
- ♦ 76% des salariés ont un contrat de travail supérieur à 104 heures mensuelles.

La moyenne mensuelle est de 112 heures (contre 109 en 2018)

IV – INDICATEURS DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES RELATIVES A LA NON DISCRIMINATION PAR L'AGE ET A L'EMPLOI DES SENIORS SUR L'ANNEE 2019

❖ Répartition des effectifs par âge

	CATEGORIES	45 à 59 ans	60 à 65 ans	plus de 65 ans
EMPLOYES	A	<i>Agents à domicile</i>	93	20
		<i>Agents de soins</i>	3	
	B	<i>Employés à domicile</i>	48	3
		<i>Agents de soins</i>		1
		<i>Employé de bureau</i>	1	
	C	<i>Employé à domicile</i>	1	
		<i>Auxiliaires de vie sociale</i>	43	6
				1

	<i>AMP</i>	7	2	1
	<i>Aides soignants</i>	25	5	3
	<i>Secrétaire</i>	4		
	D <i>Assistant technique</i>	1		
AGENTS DE MAITRISE	E <i>Responsables secteur</i>	6		
CADRES	F <i>Coordinateurs de soins</i>	7	1	

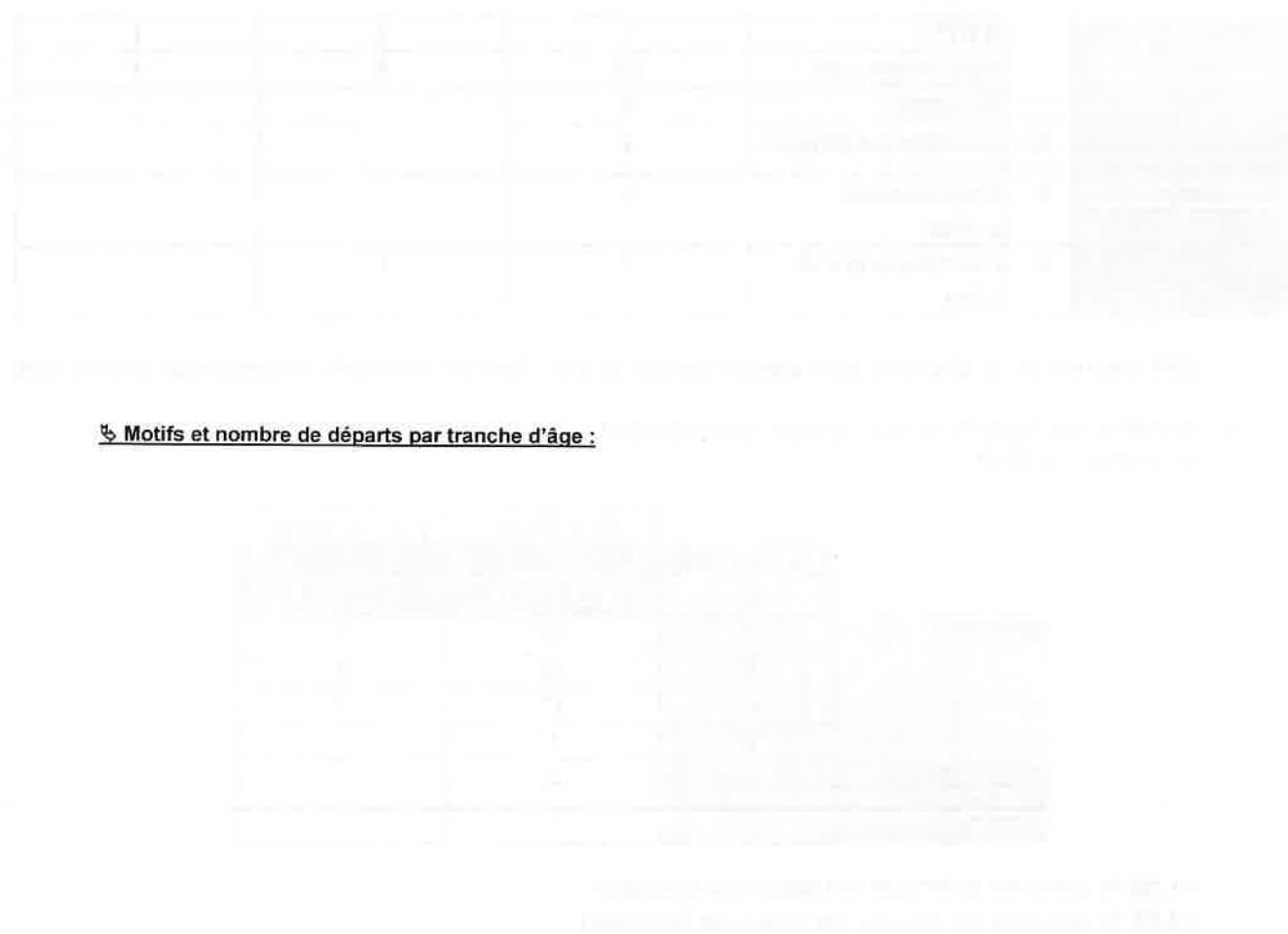
288 salariés de la structure sont concernés par le plan Séniors, soit 59% du personnel (diminution)

- ❖ Nombre des salariés concernés par les mesures liées à l'emploi des séniors, ayant suivi une formation en 2019

	CATEGORI ES	45 à 59 ans	plus de 60 ans
		Nb pers formées	Nb pers formées
EMPLOYES	A	47	7
	B	26	2
	C	37	7
	D	1	
AGENTS DE MAITRISE	E	4	
CADRES	F	7	

51,26 % entre 45 et 59 ans ont suivi une formation.

32,65 % des plus de 60 ans ont suivi une formation.



V – FORMATION

↳ Répartition des heures d'action de formation continue par catégorie et par sexe (hors CPF-CIF):

CATEGORIES	Femmes		Hommes	
	Nombre	Nb moyen d'heures par salarié	Nombre	Nb moyen d'heures par salarié
EMPLOYES	202	13,9	6	24
AGENTS DE MAITRISE	13	11,6		
CADRES	13	9,8		

↳ Répartition des actions de formation par type d'action en heures :

	Femmes	Hommes
Adaptation au poste et maintien dans l'emploi	4 685	266
Développement des compétences	1 608	

VI - BILAN RAPPORT MEDECIN DU TRAVAIL POUR L'ANNEE 2019

RECAPITULATIF GENERAL	
Nbre de visites périodiques	37
Nbre de visites d'embauche	47
Nbre de visites de pré-reprises	29
Nbre de visites de reprises	64
Nbre de visites occasionnelles	23
Total visites médicales	200
Nbre d'examens complémentaires (effectués en interne)	151
Conclusions professionnelles	200
Conclusions médicales	25
Etudes de poste	17

Annexe 5



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

2020-2025

❖ SOMMAIRE

1.	LA PRÉSENTATION DU SSIAD	3
1.1.	LES INTERVENANTS SALARIÉS	3
1.1.1.	L'INFIRMIER COORDINATEUR OU INFIRMIÈRE COORDINATRICE	3
1.1.2.	LE PERSONNEL DE SOINS	4
1.2	LES INTERVENANTS NON-SALARIÉS	4
1.2.1	LE MÉDECIN TRAITANT	4
1.2.2	LE MÉDECIN CONSEIL.....	4
1.2.3	L'INFIRMIER OU INFIRMIÈRE LIBÉRAL(E)	4
1.2.4	LE (LA) PÉDICURE-PODOLOGUE	5
2.	LES MISSIONS DU SSIAD.....	5
3.	LE COÛT DU SSIAD	5
4.	LE FONCTIONNEMENT DU SSIAD	6
4.1.	LES CONDITIONS D'ADMISSION	6
4.2.	LES CONDITIONS D'INTERVENTION	6
4.2.1.	DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE PRISE EN CHARGE	6
4.2.2.	MATÉRIELS ET AIDES TECHNIQUES	7
4.2.3.	HYGIÈNE	7
4.2.4.	CAMÉRA DE SURVEILLANCE	7
4.2.5.	ANIMAUX	7
4.2.6.	CLÉS	7
4.2.7.	SOMMES D'ARGENT, LIBÉRALITÉS, VALEURS ET OBJETS	7
4.2.8.	ASSURANCES	8
4.2.9.	JOURS ET HEURES	8
4.2.10.	CONTACTS	8
4.2.11.	DOSSIER DE SOINS	8
4.2.12.	CONTESTATIONS	8
4.3	LES CONDITIONS DE SORTIE.....	9

PRÉAMBULE

Vu les articles L. 311-7 et R. 311-33 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Le règlement de fonctionnement est arrêté par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire, après consultation des instances représentatives du personnel du service et du conseil de la vie sociale ou des autres instances de participation instituées en application de l'article L. 311-6 du même Code.

Il définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du service.

Il est accompagné d'un livret d'accueil, comprenant la « charte des droits et libertés de la personne accueillie », et d'un document individuel de prise en charge.



Le service de soins infirmiers à domicile de l'AADCSA a été créé en 2007.

Il intervient dans 203 communes du département de l'Allier (03) et a une capacité d'accueil de 298 places, réparties comme suit :

- * 279 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes ;
- * 19 places pour les personnes âgées de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Il a vocation à :

- * favoriser le maintien à domicile ;
- * éviter l'hospitalisation ;
- * faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation ;
- * prévenir ou retarder la perte d'autonomie ;
- * différer l'admission dans des établissements pour personnes âgées et/ou handicapées.

Il est composé de nombreux intervenants, salariés ou non de l'AADCSA.

1.1. Les intervenants salariés

1.1.1. L'infirmier coordinateur ou infirmière coordinatrice

Il ou elle assure :

- * l'admission de la personne dans le service en fonction de la prescription médicale et de la capacité d'accueil ;
- * l'évaluation des soins nécessaires à la personne prise en charge au cours d'une visite à son domicile et/ou à l'hôpital afin d'établir le plan de soins ;
- * le suivi des soins dispensés à la personne prise en charge au cours de visites à son domicile et l'ajustement du plan de soins, si besoin est ;
- * la coordination des professionnels intervenant au domicile en partenariat avec le service ;
- * l'organisation et l'encadrement de l'équipe d'intervention à domicile ;

* la formation des stagiaires (la personne prise en charge est informée de leur présence, le cas échéant).

⇒ Remarque :

- * Il est impératif de signaler à l'infirmier coordinateur ou à l'infirmière coordinatrice :
 - toute modification de l'état de santé et/ou du traitement de la personne prise en charge ;
 - tout changement d'intervenants libéraux (médecin traitant, infirmier ou infirmière libéral(e)...).

1.1.2. Le personnel de soins

Placé sous la responsabilité de l'infirmier coordinateur ou de l'infirmière coordinatrice, il dispense non seulement les soins relationnels (écoute, soutien...), mais également les soins d'hygiène (aide à la toilette, à l'habillage...), en veillant à préserver au maximum l'autonomie de la personne prise en charge.

⇒ Remarques :

- * Le personnel de soins n'a pas à remplir les fonctions de l'aide à domicile (ménage, courses, repas...).
- * Il n'a pas non plus vocation à remplacer la famille ou l'entourage de la personne prise en charge, qui doit pleinement la soutenir et concourir au maintien à domicile.

1.2. Les intervenants non-salariés

1.2.1. Le médecin traitant

Il est responsable :

- * du maintien à domicile de la personne prise en charge ;
- * de son traitement médical.

⇒ Remarque : La personne prise en charge conserve le libre choix du médecin traitant.

1.2.2. Le médecin conseil¹

Il se prononce *a posteriori* sur la prise en charge de la personne par le service en donnant un avis favorable ou défavorable.

Dès lors qu'il entérine l'admission de la personne dans le service, il supervise le déroulement de sa prise en charge.

1.2.3. L'infirmier ou infirmière libéral(e)

Il ou elle réalise les soins techniques (injections, pansements...).

⇒ Remarque :

- * Lors de sa prise en charge par le « SSIAD DE L'AADCSA », la personne désigne l'infirmier ou l'infirmière libéral(e) qui lui dispensera les soins techniques prescrits. Toutefois, celui-ci ou celle-ci devra impérativement être conventionné(e) avec le « SSIAD DE L'AADCSA » et installé(e) à proximité de son domicile².

¹ C'est le médecin du régime d'assurance maladie dont relève la personne prise en charge par le service.

² Si l'infirmier ou l'infirmière libéral(e) choisi(e) n'est pas le (la) plus proche du domicile de la personne prise en charge, les frais kilométriques ne seront pas pris en charge par le « SSIAD DE L'AADCSA ».

* En cas de refus de la personne prise en charge d'exprimer un choix ou d'une impossibilité à le formuler, le « SSIAD DE L'AADCSA » pourra librement faire appel à l'infirmier ou l'infirmière libéral(e) conventionné(e) le plus proche de son domicile, afin d'assurer plus facilement la continuité des soins.

1.2.4. Le (la) pédicure-podologue

Il ou elle est en charge des affections et soins du pied.

⇒ Remarques :

- * La prestation d'un(e) pédicure-podologue n'est pas de droit : elle est possible après une évaluation effectuée par l'infirmier coordinateur ou l'infirmière coordinatrice ;
- * Elle peut être prise en charge par le « SSIAD DE L'AADCSA » dans certaines situations (par exemple, en cas de diabète, de grabatiseation ou de traitements anticoagulants), dès lors qu'elle est réalisée par un pédicure-podologue conventionné(e) avec le service.

2. LES MISSIONS DU SSIAD



Le « SSIAD DE L'AADCSA » dispense sur prescription médicale des soins infirmiers à domicile.

Ces soins infirmiers peuvent être :

- * des soins relationnels (écoute, soutien...) ;
- * des soins d'hygiène (aide à la toilette, à l'habillage...) ;
- * des soins techniques (injections, pansements...).

Ils s'adressent aux :

- * personnes âgées de soixante ans et plus ;
- * personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ;
- * personnes adultes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques.

⇒ Remarque :

- * La mission du « SSIAD DE L'AADCSA » n'est pas de remplacer la famille ; elle est d'apporter l'aide nécessaire au confort et au bien-être de la personne prise en charge à son domicile.

3. LE COÛT DU SSIAD



L'intervention du « SSIAD DE L'AADCSA » est prise en charge à 100% par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Aucune avance de soins ne doit être réalisée par la personne prise en charge par le service.